

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
commune de TOURNEMIRE**

Délibération N°2025-01-02
Séance **du 11 février 2025**

Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents	8
Votants	11
Absents	3
Exclus	0

Date de convocation :
Le 04/02/2025

Date d'affichage :
Le 04/02/2025

OBJET

**Délibération demande
DETR (DSIL) 2025 pour le
remplacement du système
de chauffage de l'école.**

Acte rendu exécutoire
Par flux de télétransmission
en Sous-Préfecture de
Millau
Le 13/02/2025
et publication sur le site
internet de la commune
www.tournemire-aveyron.fr
du 13/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 février 18h30.

Le Conseil Municipal de la commune de Tournemire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur RIVIER Pascal, Maire.

Etaient présents : M. Rivier, Maire, M. Héran Sébastien 1^{er} adjoint, Madame Cristol Céline 2^{ème} adjointe, M. Cocallemen Eric, M. Goutte Maxime, M. Moulières Jérémy, Mme Odicino Sabrina, Mme Giordano Sandrine.

Absents excusés : Mr Monteillet Hugues (procuration à Mr Rivier), Mme Roques Fanny (procuration à M Moulières Jérémy), M. Petraud Maxime (procuration à Mme Giordano).

Madame CRISTOL Céline a été nommée secrétaire.

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose que le projet de **remplacement du système de chauffage de l'école et dont le coût prévisionnel s'élève à 25 564€ HT soit 28 120.40 € TTC** est susceptible de bénéficier de bénéficiaire d'une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 25 564 € HT DSIL : 20 451.20€

Autofinancement communal : 5 112.80€

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le projet sera entièrement réalisé au premier semestre 2025.

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

1. Dossier de base
 - 1.1. Une note
 - 1.3. Le plan de financement prévisionnel
 - 1.4. Le devis descriptif détaillé qui peut comprendre une marge pour imprévus
 - 1.5. L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses comme indiqué ci-dessus
 - 1.6. Une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet
2. Pièces supplémentaires
 - 2.1 Etude énergétique

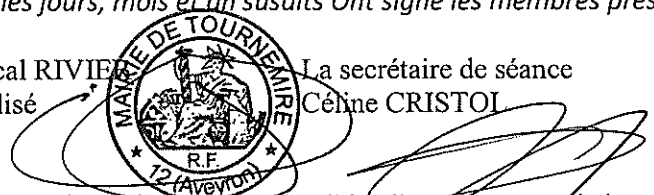
Où cet exposé et après en avoir délibéré à 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal

DECIDE d'

- arrêter le projet de remplacement du système de chauffage de l'école
- adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- solliciter une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits Ont signé les membres présents.

Le Maire, Pascal RIVIER La secrétaire de séance
Acte dématérialisé Céline CRISTOL



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier ou par l'application Télérecours.